

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 37

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Lauqué,

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Génération seniors – Conventions de mise à disposition d'un local situé 55 boulevard Alsace Lorraine et de partenariat avec l'association des seniors bayonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville a repris en lieu et place du centre communal d'action sociale (CCAS) la compétence du service animation seniors.

En vue d'assurer et d'organiser cette mission, le CCAS avait conclu avec Habitat Sud Atlantic (HSA) un contrat de bail en date du 1^{er} septembre 2005 pour l'occupation d'un local situé au

1^{er} étage de la résidence 55 boulevard Alsace Lorraine dans lequel étaient organisées certaines activités en lien avec le service animation seniors, telles que la réalisation de crèches de Noël et la tenue de réunions.

La Ville a donc repris à son compte le contrat d'occupation de ces lieux en vue de poursuivre ces activités et s'est vue octroyée par HSA un contrat de mise à disposition en date du 23 mars 2018 aux mêmes charges et conditions que celui consenti antérieurement au CCAS.

Considérant que la Ville souhaite confier l'animation de ce dispositif à l'association des seniors bayonnais, il convient que la Ville accorde un contrat de mise à disposition au profit de cette association sur la base des principales conditions suivantes :

- à titre gratuit,
- durée d'une année à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction,
- occupation les lundis, mardis et vendredis après-midis de 13 heures à 19 heures.

En outre, l'association des seniors bayonnais, en sus de ses activités principales (réalisation de crèches, organisation de thés dansants, etc...) participe régulièrement à des animations organisées par le service génération seniors : accueil des seniors lors de repas, aide à la mise sous pli de courriers, encadrement lors des voyages, etc...

Il convient que la Ville et l'association contractualisent une convention de partenariat d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du local situé 55 boulevard Alsace Lorraine, et les termes de la convention de partenariat avec l'association des seniors bayonnais, jointes en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne